

## Locaton particulier à une entreprise

-----  
Par Lombert

Je désire louer ma villa à une école maternelle (statut sarl) avec rez de chaussée réservé à l'enseignement et le 1er étage à usage d'habitation, qui va bientôt se créer. On me dit que doit fiscalement supporter 40% de charge et la TVA cela revient à dire que sur 2000€ de loyer mensuel il ne me reviendrait que 800€. Par ailleurs, une école n'est pas en principe assujettie à la TVA.